

## FORMATION ACTEUR PRAP IBC

### Objectif de la formation

---

- A l'issue de la formation, les stagiaires seront capable de :
  - De se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise
  - D'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
  - Etre capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise et à sa prévention.

### Public :

---

- Tous les salariés, tout secteur d'activité : industrie, bâtiment, commerce ou service.
- Pré-requis : Aucun

### Nombre de stagiaires :

---

10 maximum.

### Durée :

---

1 + 1 jour répartis sur 3 semaines de préférence soit 14 heures.

### Contenu :

---

#### Jour 1

- Présentation de la formation-action dans la démarche de prévention de l'entreprise.
- L'importance des atteintes à la santé liées à l'activité physique professionnelle et les enjeux humains et économiques pour le personnel et l'entreprise.
- Les différents acteurs de la prévention de l'entreprise.
- Les risques de son métier.
- La place de l'activité physique dans l'activité travail.
- Le fonctionnement du corps humain et ses limites.
  
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur et leur conséquence sur la santé.
- Les facteurs de risque d'origine biomécanique, psychosocial et ceux liés à l'environnement physique.
- Dans sa situation de travail, description de son activité et repérage des situations pouvant nuire à sa santé.
- Identification des risques potentiels.
- Les différentes causes d'exposition.

## Jour 2

- Retour d'expériences (en fonction du profil des stagiaires).
  - Recherche de pistes d'amélioration des conditions de travail :
  - A partir des causes identifiées
  - En agissant sur l'ensemble des composantes de sa situation de travail
  - En prenant en compte les principes généraux de prévention (PGP).
  - **Epreuve certificative n°1.**
- 
- Les aides techniques à la manutention.
  - Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

### *Formateur :*

---

Cette formation est dispensée par un formateur certifié par l'inrs, avec le nouveau référentiel V8-04/2019.

### *Méthodes et moyens pédagogiques :*

---

Elles sont basées sur une alternance :

D'apports théoriques d'exercices, d'entraînement de transpositions sur les cas concrets de travail, sur le vécu des participants. Utilisation de caisses avec poignées et sans poignées pour les exercices de manutentions.

### *Sanction :*

---

Cette formation entraîne la délivrance par l'inrs d'un certificat

d'**Acteur Prévention des risques liés à l'activité physique** sous réserve de la réussite aux épreuves certificatives.

Evaluation basée sur une situation proche de la réalité et réalisée avec la grille certificative **d'acteur PRAP IBC**

Une attestation de formation sera remise à l'entreprise à l'issue de la formation.

Un support sera remis à chaque stagiaire au début de la formation.

Recyclage : 1 Jour dans les 2 ans suivant la formation.